Légende

Délimitation de la zone verte

Délimitation du PAP et des zones du PAG

Zones de base du PAG :

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-Parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - parc
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale de type 1
- REC Zone de sport et de loisir
- SPEC Zone spéciale

Délimitation des différents zones du PAG

Délimitation de la densité dans les différents zones

Nombre de niveaux et de logements par immeuble

I, II, III nombre de niveaux pleins
L1, L4, L6 nombre de logement

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (à titre indicatif):

- Secteur protégé de type «environnement construit»
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires ou administratives spécifiques relatives (à titre indicatif):

- à la protection des sites et monuments nationaux

Informations supplémentaires (à titre indicatif):

- Plan d'aménagement particulier dûmentapprouvé ou en procédure d'approbation
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement differé

Fond de plan (2016)

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- Bâtiments ajoutés (Orthophoto 2013 et suivant l'ancienne commune de Boevange/Attert 08/2016)
- Bâtiments en construction (suivant l'ancienne commune de Boevange/Attert 08/2016)
- Bâtiments démolis (Orthophoto 2013)
- Limite communale

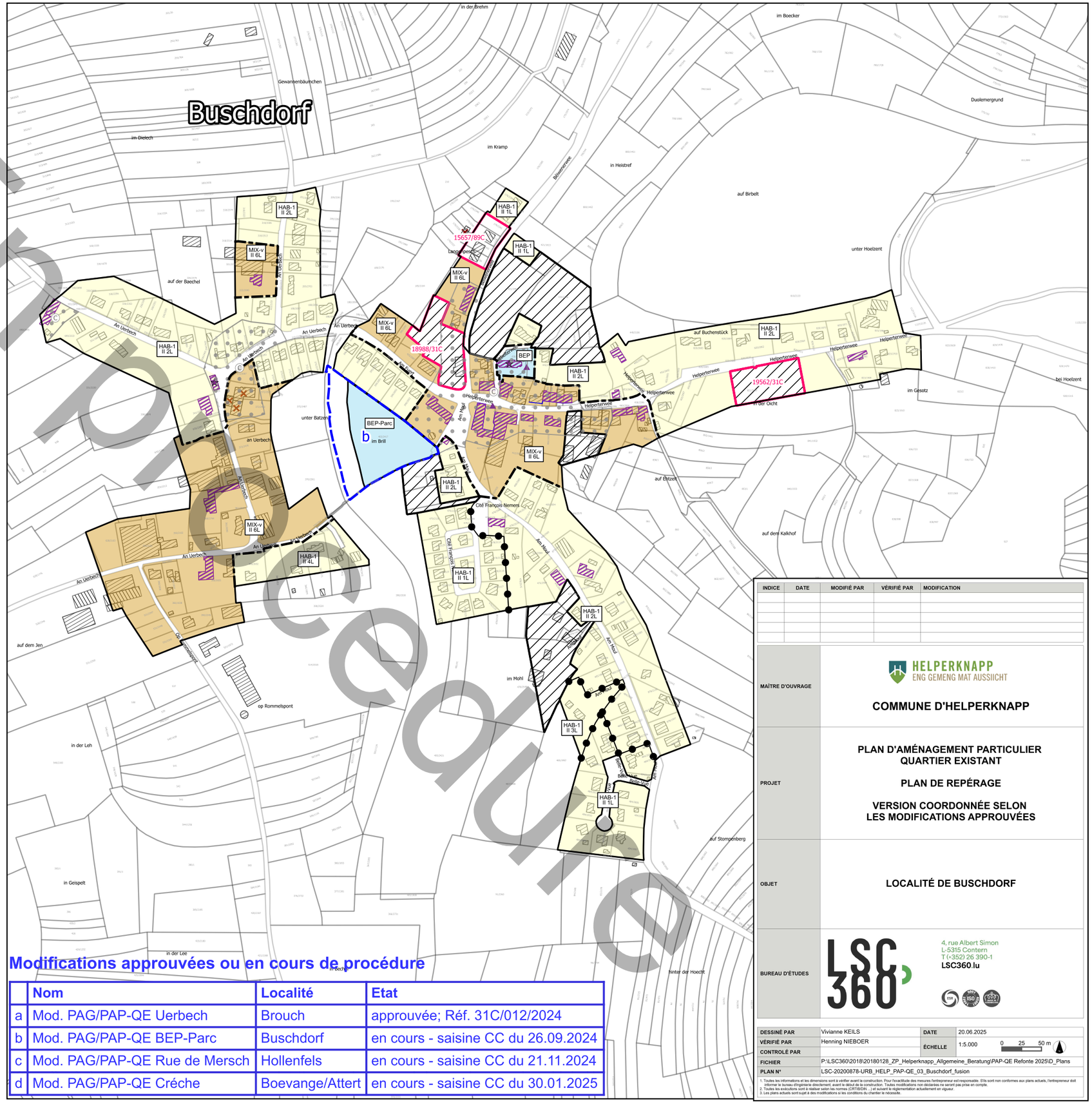

Modifications approuvées ou en cours de procédure

	Nom	Localité	Etat
a	Mod. PAG/PAP-QE Uerbech	Brouch	approuvée; Réf. 31C/012/2024
b	Mod. PAG/PAP-QE BEP-Parc	Buschdorf	en cours - saisine CC du 26.09.2024
c	Mod. PAG/PAP-QE Rue de Mersch	Hollenfels	en cours - saisine CC du 21.11.2024
d	Mod. PAG/PAP-QE Créche	Boevange/Attert	en cours - saisine CC du 30.01.2025

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION

MAÎTRE D'OUVRAGE	HELPERKNAPP ENG GEMENG MAT AUSSIICHT **COMMUNE D'HELPERKNAPP**
PROJET	**PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER QUARTIER EXISTANT** **PLAN DE REPÉRAGE** **VERSION COORDONNÉE SELON LES MODIFICATIONS APPROUVÉES**
OBJET	**LOCALITÉ DE BUSCHDORF**
BUREAU D'ÉTUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ PAR	Vivianne KEILS	DATE	20.06.2025
VÉRIFIÉ PAR	Henning NIEBOER	ÉCHELLE	1:5.000 (0 25 50 m)
CONTROLÉ PAR			
FICHIER	P:\LSC360\2018\20180128_ZP_Helperknapp_Allgemeine_Beratung\PAP-QE Refonte 2025\D_Plans		
PLAN N°	LSC-20200878-URB_HELP_PAP-QE_03_Buschdorf_fusion		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB/DIN...) et suivant le règlementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

Epreuve